



Décision portant désignation

en application de l'article R. 2333-120-28 du code
général des collectivités territoriales

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2333-120-28 II,

Vu le décret du Président de la République en date du 25 août 2022 portant nomination de Mme Fabienne BILLET-YDIER, présidente de la commission du contentieux du stationnement payant,

Vu la décision portant délégation de signature en date du 02 janvier 2024 affichée dans les locaux de la juridiction,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La décision portant délégation de signature en date du 02 janvier 2024 est rapportée.

Article 2 : Les personnels de greffe ci-après nommés sont désignés pour exercer les fonctions de greffier d'audience à compter du 03 septembre 2024 :

Monsieur Gilles DUMONT	Chef du service instruction	Attaché hors classe
Madame Béatrice MAZABRAUD	Adjointe au chef du service instruction	Secrétaire administratif de classe normale

Article 3 : Les personnels de greffe ci-après nommés sont désignés pour assurer l'exécution des actes de procédure prévues aux articles R,2333-120-72 et suivants du CGCT à compter du 03 septembre 2024 :

Pour le service instruction:

Madame Béatrice MAZABRAUD	Adjointe au chef du service instruction	Secrétaire administratif de classe normale
Madame Laurence VIGNERIE	Agent de greffe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ere} classe



Article 4 : Le présent arrêté sera notifié aux personnels concernés et fera l'objet d'une publication (affichage dans les locaux de la juridiction ainsi qu'une publication sur le site internet de la juridiction).

Fait à LIMOGES , le 03 septembre 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Billet Ydier'.

F. BILLET-YDIER